

Comment donc se fait-il que le parjure soit devenu un péché répandu dans certaines classes de la société au point que certains juges proclament qu'ils n'ajoutent aucune foi aux témoignages assermentés à moins que des preuves extrinsèques ne les corroborent ? C'est là un mystère d'iniquité qui fait trembler.

L'ABUS DU SERMENT

Sans vouloir excuser, certes, les témoins qui se parjurent, il importe de se demander pourquoi le parjure est si fréquent, et qui doit être tenu principal responsable d'un si effrayant abus.

Pour nous, nous n'hésitons pas à nous en prendre au Gouvernement.

On abuse vraiment trop du serment.

Cette chose sacrée qui devrait être traitée avec révérence, on la prodigue, on la profane d'une façon véritablement scandaleuse.

Lorsque vous entrez dans le port de New-York, par exemple, on vous force à vous asseoir devant une Bible et à jurer sous votre signature que vous n'apportez aucun article sujet aux droits de la douane, lesquels droits vous ne connaissez même pas.

Est-il rien de plus révoltant que de forcer au nom de la religion des passagers à se soumettre à des lois fiscales purement pénales ? C'est faire de Dieu le gardien du trésor fédéral. Puis, que vaut un tel serment extorqué par force, pour des motifs peu légitimes, par des autorités plus ou moins discutables ?

On dira peut-être qu'un tel abus n'existe pas au Canada ; on se trompera ; car il est certain que, parmi nous comme dans la république voisine, on a beaucoup trop multiplié les prestations de serment. Or, *assueta vilesunt*, dit le proverbe ; en le multipliant, on l'avilit. Quelle malencontreuse idée, surtout, de l'avoir compromis dans les intrigues de la politique et dans le jeu louche des élections ! Ce serait presque à croire que les promoteurs de ces mesures mal avisées nourrissent des arrière-pensées hostiles à la religion.

Il n'est pas jusqu'au sein des tribunaux où la majesté du serment ne soit bafouée. Les Pères du cinquième concile de Québec se sont exprimés à ce sujet en termes non équivoques : " Si l'on